

**DOSSIER ► MICROCRÉDIT**

Toutes les banques s'y mettent // P. 26

# L'AGEFI HEBDO

T O U S   L E S   M É T I E R S   D E   L A   F I N A N C E



# GESTION STRUCTURÉE

## L'imagination au pouvoir

### Allocation d'actifs

Les actions européennes en vedette en 2007

**Stratégies**  
A chaque banque  
son hedge fund

► **Hommes & Carrières**  
**Votre métier**  
**dans dix ans**



# Toutes les banques s'y mettent

**Financement direct ou indirect, garanties bancaires..., le microcrédit recouvre une multitude d'initiatives.**

PAR FLORENT BERTHAT ET GUY MARCHAL

**L**es valeurs de solidarité, de coopération, de proximité ou, plus concrètement, le soutien bancaire apporté à des personnes en difficulté pour financer des projets professionnels étaient, il y a quelques années encore, présentés en France comme l'apanage des banques mutualistes. Certaines d'entre elles n'hésitaient d'ailleurs pas à mettre « ces valeurs » en avant pour justifier leur particularité statutaire, le modèle de banque coopérative. Elles s'approprièrent en quelque sorte le monopole de l'action sociale dans le monde bancaire.

Mais aujourd'hui, ce monopole est battu en brèche par l'uniformisation et la banalisation du secteur bancaire. Car pendant que les établissements mutualistes goûtaient aux joies des introductions en Bourse, les banques AFB intégraient et accompagnaient à des degrés divers le développement de notions apparues sur les marchés financiers et dans les sociétés de gestion d'actifs comme l'investissement socialement responsable (ISR), le développement durable et, au niveau social, le microcrédit.

## Une « quasi-banque »

Ce ne sont pas les associations qui accompagnent les créateurs d'entreprise chômeurs ou bénéficiaires des minima sociaux qui vont se plaindre de cette évolution. Parmi elles, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économi-

que), la seule association en France à avoir accédé en 2003 à un statut de « quasi-banque » qui fit grincer bien des dents dans le landerneau des établissements de crédit. Un amendement « sur mesure » à la loi bancaire voté en juillet 2003 (article L.511-6 du Code monétaire et financier) a autorisé l'association à réaliser des opérations de crédit sur emprunts contractés auprès des banques. Valable trois ans, l'habilitation de prêter en direct a été renouvelée à l'Adie le 23 juin dernier. Aucune autre association n'y a prétendu.

Avec cette initiative, l'Adie peut agir sur une échelle plus grande et réduire les délais. Auparavant, chaque dossier faisait l'objet d'un double suivi des engagements, par l'association et par la banque prêteuse au niveau local. Habilitée à prêter en direct, l'Adie peut désormais se financer de manière plus importante et centralisée. Ainsi, BNP Paribas a mis à disposition de l'association une ligne de crédit de 5 millions d'euros cette année (4 millions en 2004) et la Société Générale vient de se lancer dans le mouvement en apportant au second semestre 2006 une ligne de 1 million. Le plus ancien des partenaires de l'Adie, le Crédit Mutuel, a fait évoluer les partenariats régionaux et locaux vers des lignes de crédit centralisées, une mise à disposition de 2,5 millions d'euros cette année.

Une certaine originalité est apparue avec des financements de moindre envergure comme l'enveloppe de 3 millions sur trois ans de l'Agence française de développement



# SOMMAIRE

## ■ Microcrédit

Toutes les banques s'y mettent ..... p.26

■ **L'avis de...** Thierry Laborde, responsable du réseau France de BNP Paribas..... p.28

## ■ Lutte contre l'exclusion

France Active à l'origine de plus de 64.000 emplois ..... p.30

## ■ Développement

Un prix Nobel pour le microcrédit..... p.31

## ■ Microfinance

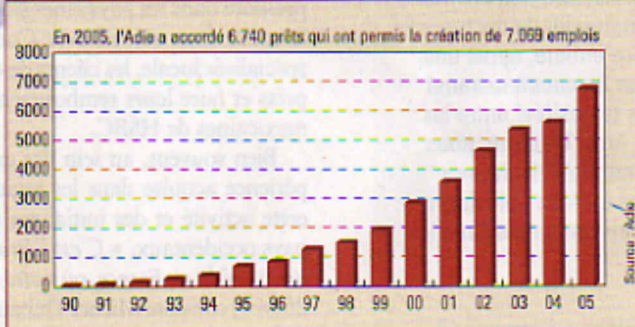
Les banquiers luxembourgeois concernés... p.33

■ **L'avis de...** Jean-Louis Schiltz, ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire ..... p.33



### La montée en puissance

Nombre de prêts accordés par l'Adie depuis sa création



(AFD), autrement dit le Trésor, pour du microcrédit dans les Dom-Tom. Ou encore d'une manière très locale à Nantes, avec le Crédit Municipal, un organisme à la sensibilité très proche de l'Adie. Le principal pourvoyeur reste toutefois le Groupe Banque Populaire avec des lignes de crédit d'un montant de 5,3 millions d'euros cette année.

### Un acteur historique

Dans ce groupe figure un acteur historique et militant de la microfinance, le Crédit Coopératif, qui met à la disposition de l'Adie un encours de prêts plafonné à 3,5 millions d'euros. Mais l'action en faveur de la création d'entreprise du Crédit Coopératif est loin de s'arrêter là. Il soutient la Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais, a été le premier groupe bancaire à signer la Charte pour la

distribution de Prêts à la création d'entreprise (PCE) et est partenaire du réseau des Boutiques de gestion. Au niveau international, la banque est le principal investisseur dans le fonds Sefea (Société européenne de finance éthique et alternative) qui fait du microcrédit en Europe de l'Est, ou encore du fonds Global

Micro Finance Facility monté avec la Banque Mondiale et dont le siège se trouve aux ... Îles Caïmans.

Autre acteur d'importance, le Crédit Mutuel à l'action décentralisée, éparpillée, donc sans couverture médiatique large et d'ailleurs sans volonté affichée de « faire savoir ». Reste qu'au niveau confédéral, le Crédit Mutuel a multiplié ces derniers mois des accords de partenariat. Entre autres avec Oseo pour accélérer et faciliter dans les fédérations l'accès au financement des TPE (Très petites entreprises). A noter une initiative ►





**L'AVIS DE...** Thierry Laborde, responsable du réseau France de BNP Paribas

*« La décision d'associer le réseau date de 2005 »*

#### A quand remonte le partenariat BNP Paribas-Adie ?

La BNP avait noué un partenariat de soutien à l'Adie dès 1993 et il avait été depuis confirmé chaque année par le groupe. Mais la décision d'associer le réseau date de 2005. Ce nouvel accord repose sur trois axes : une ouverture de crédit de 5 millions d'euros par an à cette institution de microfinance française, qui elle-même octroie des prêts à des porteurs de projets, une participation à ses frais de 300.000 euros et une prise en charge de son risque résiduel de non-remboursement à hauteur de 30 %. C'est ainsi que depuis début 2005, 2.734 projets ont été financés par BNP Paribas à travers l'Adie pour un montant total de 7,4 millions d'euros. Les prêts sont de l'ordre de 2.700 euros en moyenne (avec une fourchette large de 400 à 5.000 euros), pour une durée moyenne de trois ans.

#### Comment s'est diffusé ce partenariat dans le réseau ?

Dans ce cadre, des initiatives locales de chargés d'affaires dans les agences ont permis le développement de ce partenariat, la généralisation des bonnes pratiques dans le réseau. Elles ont d'abord vu le jour en région Paca, qui représente 20 % des projets financés, puis en Rhône-Alpes et en Ile-de-France. Nous avons fait appel au volontariat parmi les collaborateurs, et les premiers ont permis de prouver l'utilité commerciale de la démarche. Aujourd'hui, environ 500 d'entre eux se sont occupés d'un dossier de microcrédit. Ils pourront dès janvier, dans la France entière, après une période de test en Paca, s'appuyer sur un circuit extranet qui permettra une communication en temps réel entre les agences BNP Paribas et les agences Adie. En outre, nous proposerons désormais à nos futurs retraités de devenir accompagnateur de projets bénévoles à l'Adie : plusieurs dizaines de collaborateurs peuvent être concernés dans les années à venir.

#### Et quels sont les projets de BNP Paribas à l'étranger ?

Nous allons dans ce domaine aussi partir d'initiatives locales, en l'occurrence de filiales du groupe au Maroc et en Guinée en particulier. Le financement d'institutions de microcrédit dans ces pays représente pour le moment environ 10 millions d'euros par an et nous souhaitons, à partir de l'année prochaine, étendre cette pratique au niveau mondial, dans une quinzaine de pays, à raison de quatre à cinq pays supplémentaires par an.

## Le secteur a sans doute suffisamment de sources de financement

► originale expérimentée auprès des créateurs d'entreprise aux ressources limitées de la région parisienne par le Crédit Mutuel Ile-de-France, France Active et France Initiative : une garantie bancaire pour les cautions de loyers de locaux professionnels, une immobilisation qui peut atteindre à Paris jusqu'à 20.000 euros, empêchant purement et simplement la création de nombreuses entreprises.

Toujours parmi les mutualistes, le Crédit Agricole avance plutôt en ordre dispersé : « Les caisses régionales ont initié leur propre politique de microcrédit », indique-t-on à la banque verte. Il n'y a d'ailleurs pas de responsable, de porte-parole dédié au microcrédit au sein du groupe. Si, en 2003, la Fédération nationale du Crédit Agricole a signé « des accords nationaux avec trois grands réseaux d'aide à la création d'entreprise, que sont l'Adie, France Active et France Initiative Réseau (FIR) », des accords de partenariat doivent être passés individuellement par chaque caisse régionale. C'est ainsi, entre autres, que dix d'entre elles ont signé des conventions avec l'Adie, qui se sont concrétisées par près de un million de dotations depuis 2000.

#### A l'international

« A l'heure où 50 millions de Nord-Américains, sur une population de 300 millions, n'ont pas de compte en banque\*, la microfinance est également indispensable dans les pays développés », souligne Julien Antelin, responsable des projets de microfinance chez Louvre Gestion, filiale de HSBC Private Bank France. Au sein du groupe britannique, cette activité est considérée comme une « ligne métier à part entière » se réjouit-il, et « elle doit être viable économiquement pour perdurer ». La banque est surtout présente dans les pays émergents. C'est ainsi qu'au Mexique, dans le cadre d'un accord avec Compartamos, une grande institution spécialisée locale, les clients de cette dernière peuvent recevoir leurs prêts et faire leurs remboursements dans l'une des 1.400 agences mexicaines de HSBC.

Bien souvent, au sein des grands groupes internationaux, l'expérience acquise dans les régions en développement sensibilise à cette activité et des initiatives plus récentes sont menées dans les pays occidentaux. « C'est l'étranger qui nous a conduits à faire du microcrédit en France, où notre convention avec l'Adie date de juillet 2006 », constate Michel Thibault, responsable des relations de place de la Société Générale. L'effort de la banque porte essentiellement sur une quinzaine de pays émergents, grâce à un réseau d'implantations de banques de détail en Afrique et en Europe de l'Est, le Bénin et le Maroc ayant été précurseurs. « Certaines de nos filiales prêtaient à des institutions de microfinance en monnaie locale depuis des années, bien avant que l'on décide de structurer cette activité il y a trois ans », observe Pascale Lacombrade, responsable de la microfinance à la Société Générale pour la banque de détail à l'international.

\*Source : « Access for All » de Brigit Helms



Aujourd'hui, ces initiatives représentent pour la Société Générale une centaine de millions de dollars d'engagements (contre 25 à 30 millions il y a deux ans) auprès d'une trentaine d'institutions. Et une nouvelle étape devrait bientôt être franchie avec des prises de participation dans le capital d'institutions de microfinance, d'abord à Madagascar, puis dans d'autres pays, aux côtés de sociétés spécialisées telles que l'allemand LFS ou les français Orus et Microcred (Planète Finance), ou des banques éthiques néerlandaises. Le but est de faciliter l'avènement d'opérateurs locaux crédibles, mais aussi de permettre la bancarisation de ces marchés (aujourd'hui seuls 4 % des habitants de Madagascar détiennent un compte en banque).

Pour Pascale Lacombrade, « les institutions de microfinance ne peuvent reposer uniquement sur des dons pour être pérennes. Elles ont besoin aussi de financements bancaires ». Cependant, elle juge que « le secteur a sans doute suffisamment de sources de financement, au regard de sa capacité à les absorber, et a désormais plus besoin d'aides techniques ». La crainte d'un dévoiement de cette activité se fait d'ailleurs jour : « Il faudra être attentif au bon usage des importants flux financiers qui pourraient se diriger vers la microfinance », prévient Julien Antelin, de Louvre Gestion. ■

## Des fonds spécialisés ont déjà vu le jour

Le concept de microcrédit a donné naissance à des produits de placement et l'investisseur, privé ou institutionnel, se voit offrir la possibilité de participer activement au développement de ce secteur, via la souscription à des fonds spécialisés. Axa IM, les groupes Dexia et Crédit Suisse, entre autres, ont lancé de tels produits et de nouveaux projets sont en cours. Le principe consiste à lever des capitaux via un fonds, qui les répartira sur différentes institutions de microfinance dans le monde entier. Le fonds Axa WF Development Debt est par exemple investi en obligations émises par les organismes supranationaux et les agences locales de développement ainsi qu'en titres court terme émis par les microbanques. De même, plus de 10 % du portefeuille du Dexia Micro Credit Fund est consacré à Compartamos, une très importante institution mexicaine. La plupart de ces gestionnaires s'appuient sur des sociétés de conseil dans la phase de sélection des cibles dans cet univers de milliers d'institutions de microfinance.

En termes de rentabilité, Axa IM annonce un objectif de 50 points de base au-dessus des obligations d'Etats européens à trois ans. Le couple rendement-risque de ce type de fonds est enviable du fait du très faible taux de défaut des sous-jacents. Le véhicule lancé par Dexia il y a maintenant huit ans n'en a ainsi jamais subi de la part des institutions qu'il finance. En outre, ces fonds rendent compte « mensuellement des revenus financiers », mais aussi de « l'impact social obtenu sur place (performance sociale) », précise la présentation du Responsibility Global Microfinance Fund de Crédit Suisse. La plupart de ces fonds sont domiciliés au Luxembourg. Ils sont d'ailleurs prohibés par la réglementation française car leur activité de prêts relève de la compétence exclusive des établissements de crédit.

# RIEN N'ARRÊTE NOS GÉRANTS !



**GESTION  
ACTIONS  
EURO**

## GESTION TOUT TERRAIN

Une gestion qui s'est révélée performante dans toutes les configurations de marché, y compris les plus volatiles au cours des 10 dernières années.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les prospectus d'information sont disponibles sur [groupama-am.fr](http://groupama-am.fr)

- Quatre OPCVM 5 étoiles dans les classements Europerformance depuis 5 ans
- Quatre OPCVM 5 étoiles dans le classement APT (au 15/10/06)
- Groupama Croissance +246 % sur 10 ans (au 31/10/06)
- France Gan 7<sup>e</sup> sur 212 fonds classés par Europerformance en 2006

**Groupama**  
Asset Management



# France Active à l'origine de plus de 64.000 emplois

**L'association travaille de concert avec les banques mutualistes et apporte sa garantie à des prêts professionnels.**

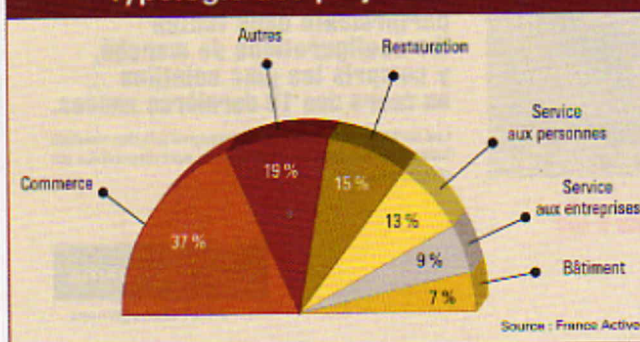
PAR SANDRA SEBAG

**C**réée en 1988, l'Association France Active constitue un acteur incontournable du microcrédit en France. À l'origine, ses fondateurs, la Caisse des dépôts, l'Agence nationale pour la création d'entreprise, le Crédit Coopératif, la Fondation Macif et des organisations caritatives, se sont réunis pour mener à bien diverses missions de lutte contre l'exclusion. Parmi celles-ci, l'aide à la création d'entreprises via l'attribution de microcrédit occupe une place centrale. L'association travaille en partenariat avec des banques, essentiellement des banques mutualistes comme les Caisses d'Épargne, les Banques Populaires ou le Crédit Mutuel. Elle ne délivre pas de prêt en direct mais apporte sa garantie à des emprunts octroyés par des banques à des publics en difficulté. « Nous souhaitons que s'établisse un lien direct entre la banque et le créateur d'entreprise dès le début du projet », explique Jacques Pierre, directeur de l'association et de la société de garantie.

## Expertise de viabilité

L'association accueille les porteurs de projets et délivre une expertise sur leur viabilité. Elle dispose d'un réseau de 38 antennes régionales et départementales pour être au plus près des créateurs d'entreprises qu'elle accompagne lors du montage du projet et pendant deux ans après la phase de lancement. Un comité des engagements regroupant des chefs d'entreprise, des banquiers et des travailleurs sociaux analyse chaque projet. L'association aide ensuite le créateur d'entreprise à trouver des financements. « Nous accueillons des porteurs de projet qui ont déjà un business plan, nous évaluons la rentabilité du projet et ses besoins de financements et aidons chaque créateur d'entreprise dont le projet nous semble viable à trouver des financements. Le microcrédit entre pour environ la moitié du financement. Pour le reste, nous essayons d'obtenir des subventions, voire des prêts d'honneur », indique Jacques Pierre.

## Typologie des projets financés



La plupart des personnes aidées par France Active cumulent des difficultés qui les excluraient d'un accès au crédit s'il n'était pas garanti. À 70 % il s'agit de personnes sans emploi depuis plus de six mois ou en situation de précarité économique, c'est-à-dire bénéficiaires de minima sociaux (RMI, allocation de parent isolé, etc.). La garantie apportée par France Active permet de recourir à des prêts aux taux du marché.

## Bénéficiaires

| Formation    | Sexe            | Age                  |
|--------------|-----------------|----------------------|
| < Bac : 47 % | Femmes : 57,5 % | < 30 ans : 22,5 %    |
| ≥ Bac : 53 % | Hommes : 42,5 % | < 30 à 50 ans : 66 % |
|              |                 | > 50 ans : 11,5 %    |

Source : France Active

Le montant moyen de ces prêts est de 21.000 euros. L'association aiguille le porteur de projet vers des organismes qui peuvent lui octroyer une subvention. Elle travaille dans ce cadre avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) ou encore avec des fondations (Vinci, deuxième chance, etc.).

## Créations d'emplois

France Active dispose de deux types de fonds de garantie. Elle possède tout d'abord ses 38 fonds territoriaux qui bénéficient, grâce à un agrément de la loi Galland, de dotations des collectivités territoriales. Ensuite, l'Etat a confié à l'association la gestion de quatre autres fonds, le fonds national pour l'initiative des femmes, le fonds initiative économique pour les chômeurs créateurs d'entreprise, des fonds pour les ateliers protégés qui font travailler des personnes handicapées et enfin un fonds de garantie pour l'économie solidaire. Le fonds pour l'initiative des femmes soutient, comme son nom l'indique, des femmes qui souhaitent créer leur entreprise, il peut s'agir dans ce cas de femmes en difficulté matérielle ou non. Le deuxième fonds gère les garanties pour des prêts obtenus via l'intermédiaire de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique). Certains sont aussi abondés par le fonds de cohésion sociale créé par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. « Nous sommes un opérateur important dans la mobilisation du fonds de cohésion sociale puisqu'en 2006, nous aurons reçu 7 millions d'euros sur les 12 disponibles », relate Jacques Pierre.

Au total, France Active aura permis cette année l'octroi de 30 millions d'euros de prêts. Elle aura également géré 10 à 12 millions de prêts garantis pour l'Adie. En 2005, plus de 4.000 emplois auront été créés grâce à son intervention dans le microcrédit, sans compter les projets aidés par l'Adie. Depuis sa création, France Active a contribué à la création ou à la consolidation de plus de 64.000 emplois. Le taux de réussite de projets d'entreprise est tout aussi spectaculaire puisqu'il avoisine les 80 % au bout de cinq ans, alors que la moyenne nationale est plutôt de l'ordre de 40 %. ■



# Un prix Nobel pour le microcrédit

Trente ans après sa création, la Grameen Bank, qui a reçu avec son fondateur le prix Nobel de la Paix en 2006, a fait des émules dans le monde entier.

PAR SANDRA SEBAG

**L**e microcrédit a été à l'honneur en 2006 avec l'attribution du prix Nobel de la Paix à Muhammad Yunus et à la banque qu'il a créée, la Grameen Bank, pour « ses efforts pour améliorer le développement économique et social ». Muhammad Yunus, professeur d'économie au Bangladesh, a été l'un des inventeurs du microcrédit dans les années 70, à une époque où les politiques de développement privilégiaient essentiellement la grande industrie et les infrastructures. Son initiative était donc totalement à rebours de tout ce qui était préconisé à l'époque pour mettre fin au sous-développement et à la pauvreté endémique de certaines régions d'Asie comme le Bangladesh.

L'histoire officielle raconte que Muhammad Yunus, en visite dans les villages en proie à la famine au Bangladesh, a rencontré une femme qui fabriquait des tabourets en bambou et qui était obligée de payer des intermédiaires pour acheter des matières premières, ce qui ne lui laissait pratiquement plus rien pour vivre. Les plus pauvres n'ayant aucun accès

au crédit, ils sont, en effet, dans l'obligation de recourir à l'usure pour financer toute activité, y compris des activités de subsistance. De là est née l'idée du microcrédit, il suffirait de prêter une somme minime à des villageois, exclus du crédit, pour qu'ils puissent développer leur propre activité et sortir de la grande pauvreté.

## Les femmes privilégiées

L'initiative de Muhammad Yunus a été lancée en 1976, deux ans après la grande famine qui a secoué le Bangladesh. Elle a été formalisée beaucoup plus tard en 1983 avec la création officielle de la Grameen Bank, qui a obtenu le soutien de l'Etat Bangladais.

Le capital de la banque est détenu à 94 % par les emprunteurs, le reste appartenant à l'Etat. Quelques années plus tard, la Grameen Bank est devenue une institution essentielle du Bangladesh qui a permis à des milliers de Bangladais de sortir de l'extrême pauvreté. Selon les derniers chiffres délivrés par la banque au mois de mai 2006, elle compte 6,74 millions d'emprunteurs, dont 97 % de femmes, possède 2.259 filiales et offre ses services à 72.833 villages, soit 86 % des villages du pays. ►

**2005 : Prix de la créativité Journal des Finances/Le Figaro pour Groupama Active Equity.**

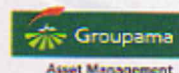
**2006 : 2<sup>e</sup> place ex aequo du classement hedge funds La Tribune/Edhec pour Groupama Alternatif Équilibre.**

## LA MULTIGESTION ALTERNATIVE



**5 ans et déjà  
plus d'1 milliard  
d'euros !**

**NOTRE MÉTIER, DÉCOUVRIR  
DES TALENTS DANS UN UNIVERS  
DE GESTION ALTERNATIVE  
EN CONSTANTE ÉVOLUTION.**



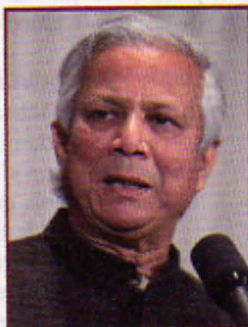
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les prospectus d'information sont disponibles sur [groupama-am.fr](http://groupama-am.fr)



## La Grameen Bank repose sur le principe de solidarité

Les femmes ont été les principales bénéficiaires de ces crédits. Elles pouvaient par ce biais acheter par exemple une machine à coudre afin de confectionner des vêtements qui ensuite étaient vendus. La focalisation sur les femmes n'est pas le fruit du hasard. Elle permet de sortir des familles entières de la pauvreté, de réduire la natalité et d'inciter les femmes à envoyer les enfants, et notamment les filles, à l'école, ces familles n'étant plus confrontées à la nécessité de faire travailler leurs enfants.

Muhammad Yunus a publié récemment un article dans lequel il établit une comparaison entre la manière de faire de la Grameen Bank et les pratiques des banques traditionnelles. Il en ressort que les banques conventionnelles ne prêtent qu'aux individus offrant des garanties en cas de défaut quand l'action de la Grameen Bank repose sur le principe de solidarité. Les emprunteurs sont réunis par groupes de cinq et sont amenés à se soutenir par un système de parrainage et d'entraide. Ils évaluent la qualité des projets de chacun et se surveillent mutuellement, sans pour autant être responsables du remboursement des autres.



Muhammad Yunus,  
prix Nobel de la Paix 2006

Ces groupes de cinq personnes sont assistés par des représentants de la banque qui leur dispensent des conseils sur l'hygiène, la santé et l'éducation des enfants. Ils les encouragent également, dans la mesure du possible, à se constituer une épargne. En cas de défaut, la banque tente de rééchelonner la dette et continue à soutenir les emprunteurs. Quelle que soit l'échéance retenue, les intérêts ne doivent jamais dépasser le principal. En cas de décès de l'emprunteur, la dette est éteinte et ne pèse pas sur la famille. En dépit de ses objectifs sociaux et sanitaires, la Grameen Bank s'efforce de faire des profits afin de pouvoir poursuivre ses activités.

### Une fondation

Elle a par ailleurs, depuis les années 90, créé de nouvelles activités et fait de nombreux émules. Entre autres initiatives, le Grameen Fund a été lancé dans le but de financer des projets un peu plus risqués, notamment dans la technologie, ainsi que la Grameen Telecom, qui s'est fixé comme objectif de faire parvenir les technologies de l'information comme les téléphones portables dans les campagnes. Une nouvelle activité est née, des femmes achètent grâce à un microprêt des téléphones portables qu'elles peuvent ensuite mettre à disposition contre rémunération. Par ailleurs, une fondation a été créée, Grameen Foundation, afin de faire

connaître le microcrédit et de le développer dans d'autres régions du monde où sévit une grande pauvreté. Cette fondation a aidé à octroyer à ce jour des prêts à 2,2 millions de familles dans 22 pays. Elle compte bien ne pas s'arrêter en si bon chemin. ■

## L'AGEFI



LE DISPOSITIF  
D'INFORMATION  
PROFESSIONNELLE  
**100%**  
FINANCE

[www.agefi.fr](http://www.agefi.fr)

### > L'AGEFI Quotidien :

- toute l'actualité boursière et financière dès 7h du matin par e-mail

### NOUVEAU

- bilan et perspectives de l'actualité financière à 14h

### > L'AGEFI HEBDO :

- le seul magazine dédié à tous les métiers de la finance

### > [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr) :

- le site 100 % finance exclusivement réservé aux abonnés

Pour plus d'informations sur nos offres d'abonnement, rendez-vous sur [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr)



# La microfinance gagne le cœur des banquiers luxembourgeois

La plate-forme européenne pour la microfinance vient d'être lancée au Grand-Duché.

PAR JEAN-LUC WEISHAAR, À LUXEMBOURG

**L**e thème de la microfinance connaît actuellement un grand succès au Luxembourg, premier centre européen pour les fonds d'investissement. En témoigne la création en juin dernier de « LuxFlag », une des premières agences européennes proposant de certifier les fonds investissant en microfinance.

L'intérêt manifesté par les banquiers grand-ducaux pour la microfinance sort de l'ordinaire. « On découvre les aspects humanistes de la finance. On n'a jamais eu l'occasion de le faire », raconte l'employée d'une banque française qui vient de lancer un fonds microfinance à la suite de la demande de sa clientèle.

## Rapprocher deux mondes

L'engagement des banques s'inscrit dans le cadre de l'« automne de la microfinance ». Cette initiative a pour vocation de rapprocher les mondes de la finance et de l'aide

au développement et reflète les ambitions européennes de ses initiateurs, dont fait partie le ministre luxembourgeois de la Coopération au développement, Jean-Louis Schiltz. Ce dernier a ouvert à Paris, le 18 octobre dernier, la réunion annuelle du groupe consultatif de l'ONU d'assistance aux plus pauvres, connu sous le sigle CGAP, un consortium de 28 agences de développement privées et publiques travaillant à étendre l'accès des couches pauvres de la population aux services financiers dans les pays en développement.

Début 2005, Jean-Louis Schiltz a fait le constat qu'il existait un vaste champ de compétences en microfinance dont la mise en valeur restait très faible, qui plus est sans synergies entre les acteurs européens. Il en est né la « plate-forme européenne pour la microfinance », lancée au Luxembourg le 30 novembre dernier. Elle réunit des acteurs de différents domaines et vient d'octroyer, en association avec le commissaire européen Louis Michel, le premier prix européen en matière de microfinance à la Fondation Zakoura MC.

## Un double intérêt

Deux raisons essentielles sous-tendent le développement de la microfinance sous les cieux grand-ducaux. La première serait d'ordre cosmétique dans la mesure où le Luxembourg tenterait de redorer le blason de sa Place financière en développant un domaine qui tient de plus en plus à cœur, au sens littéral du mot, à différents types d'investisseurs.

La seconde est que le Luxembourg, bénéficiant de son savoir-faire en matière de fonds d'investissement, tenterait d'attirer des fonds microfinance. « Le segment propre à la microfinance s'intègre parfaitement à la palette de produits et services proposés par la Place financière et peut sans conteste tirer parti de l'expertise reconnue des différents métiers financiers exercés à Luxembourg », explique Michel Maquil, président de la Fédération des professionnels du secteur financier (Profil), dont l'objectif est la promotion du secteur financier. ■



**L'AVIS DE...** Jean-Louis Schiltz, ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire

*« Il faut un véritable plan d'action européen »*

## Quel est l'avenir pour la microfinance au niveau européen ?

C'est un des moyens qui nous permet de lutter contre la pauvreté. A elle seule, la microfinance ne peut d'ailleurs pas grand-chose. Au niveau européen, il est nécessaire de fédérer les différentes initiatives, ceci dans un souci d'efficacité. Nous avons besoin de facilitateurs. Je vois là un rôle notamment pour le Luxembourg, mais aussi pour d'autres comme la Commission européenne.

## Quels développements envisagez-vous pour la plate-forme européenne de la microfinance ?

Selon moi, la plate-forme doit devenir la « think tank » de la politique européenne dans la microfinance. Elle possède tous les atouts. Elle regroupe 21 membres fondateurs parmi lesquels la Banque

européenne d'investissement, des ONG, des centres universitaires, des investisseurs ainsi que des fondations actives sur la scène de la microfinance. Ce qu'il faudrait in fine au niveau européen, c'est un véritable plan d'action « microfinance », mais nous n'y sommes pas encore.

## Comment favoriser le rapprochement entre finance et coopération ?

La microfinance constitue pour moi le terrain par excellence où coopération et finance sont appelées à se rencontrer et à développer des synergies. Chacun a son rôle à jouer, selon les objectifs qu'il poursuit, mais le monde de la coopération et celui de la finance ne sont en tout état de cause pas deux mondes qui sont faits pour s'ignorer.